



Administration communale de Steinfort

4, Square Patton
L-8443 STEINFORT

Concerne : Convocation à la prochaine séance du comité du syndicat SICONA-Centre

Madame, Monsieur le bourgmestre,

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, je vous transmets une copie de la convocation du comité du Syndicat intercommunal SICONA-Centre à sa prochaine séance.

Je vous prie de bien vouloir en informer les membres de votre conseil communal et de la porter à la connaissance des habitants de votre commune.

Vous remerciant d'avance, je vous présente, Madame, Monsieur le bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mersch, le 27 février 2026

Pour le Bureau du SICONA-Centre,

Le Président,
(s.) Michel REILAND

Le Secrétaire-rédacteur,
(s.) Alex WEBER

Extrait de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18.- Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

La deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.



INVITATION

Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

Conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du SICONA-Centre, laquelle se tiendra **mercredi 18 mars 2026 à 19 :00 heures dans la salle des chevaliers au Château de Mersch, Place St. Michel à Mersch**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour – Approbation.
2. Rapport de la séance du comité du 12 novembre 2025 – Approbation.
3. Personnel :
 - 3.1. Adaptation d'un poste existant d'ouvrier non-qualifié du groupe de salaire B en un poste d'ouvrier qualifié du groupe de salaire E selon la convention collective des salariés manuels de l'État – Décision.
 - 3.2. Adaptation d'un poste existant de guide pédagogique de la catégorie d'indemnité B1, par augmentation de 10 heures de la tâche hebdomadaire afin de la porter à 75% d'une tâche complète, par rapport à 50% actuellement – Décision.
 - 3.3. Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2025 portant modification (...) du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux, élément à appliquer au personnel du syndicat en ce qui concerne l'augmentation du supplément de rémunération pour les fonctions de secrétaire de direction – Décision.
 - 3.4. Organigramme prévisionnel commun des syndicats SICONA-Centre et SICONA-Sud-Ouest – Présentation.
 - 3.5. Définition des postes à responsabilités particulières découlant du nouvel organigramme commun des syndicats SICONA-Centre et SICONA-Sud-Ouest – Décision.
4. Finances :
 - 4.1. Amortissement comptable d'équipement – Décision quant à la durée d'amortissement.
 - 4.2. Plan pluriannuel de financement initial de 2026 – Présentation.
5. Contrats et conventions :
 - 5.1. Avenant I à la convention 001/2022 relative au projet « Restauration de prairies à haute biodiversité dans le sud-ouest et le centre du Grand-Duché de Luxembourg » - Approbation.
 - 5.2. Avenant I à la convention 003/2022 relative au projet « Restauration de mares et de zones humides dans le sud-ouest et le centre du Grand-Duché de Luxembourg » - Approbation.
 - 5.3. Avenant I à la convention 022/2024 relative au projet « Restauration des vergers et paysages structurés dans le sud-ouest et le centre du Grand-Duché de Luxembourg » - Approbation.
 - 5.4. Convention n° 057/2024 et son avenant I relatifs à la participation financière de l'État au projet « Avifaune menacée liée au milieu ouvert – Farmland Birds » – Approbation.
 - 5.5. Conventions dans le cadre du projet « *Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair* » – Approbations.
6. Divers.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les délégué(e)s, nos meilleures salutations,

Mersch, le 27 février 2026
Pour le bureau du SICONA-Centre,

Le Président,
(s.) Michel REILAND

Le Secrétaire-rédacteur,
(s.) Alex WEBER